

LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU
COMMUNES DE SAINTE-ANNE, DE SAINT-FRANCOIS, DE LA
DESIRADE ET DE BORICAUD ABYMES

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes de **SAINTE-ANNE, de SAINT-FRANCOIS, de la DESIRADE et de Boricaud ABYMES,**

Que suite à l'analyse du prélèvement de l'ARS réalisé le 4 octobre 2023, cette dernière procède, par courrier du 9 octobre 2023, à **la levée de l'interdiction de consommation de l'eau qui avait été décidée le 2 octobre dernier.**

Le SMGEAG renouvelle ses excuses pour la gêne occasionnée.